

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 2 mars 2009

CG 09/1^{ère}/IV-06

AIDE A L'ASSAINISSEMENT DES TERRES

—

En période de forte pluviométrie, les sols sont dans l'incapacité d'absorber les excédents d'eau. Ces excédents, s'ils ne sont pas évacués, sont à l'origine de l'asphyxie des racines et de la dégradation de la structure du sol.

Le rôle des fossés est d'évacuer les eaux de surface que le sol ne peut absorber. Ils collectent les eaux de ruissellement et se déversent dans les ruisseaux.

Les travaux d'assainissement des terres agricoles consistent principalement en curage et nettoyage de fossés (à l'exclusion des ruisseaux) afin de faciliter l'écoulement des eaux. Les territoires concernés sont communaux, voire intercommunaux, suivant l'emprise des émissaires concernés.

Dans la mesure du possible ces travaux, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée soit par les communes, soit par les associations foncières, sont réalisés de l'aval vers l'amont.

Au titre de la programmation 2009, je vous propose d'intervenir sur la commune de Castelsarrasin sur la base d'un programme de travaux de 30 250 € figurant en annexe.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

◆

◆

◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Adopte une autorisation de programme de 15 427 € avec un échancier de crédit de paiement de 5 427 € en 2009 et 10 000 € en 2010 (programme annexé) ;
- Ratifie un crédit de paiement de 20 427 € sur l'article 2041417, sous-fonction 928, (15 000 € au titre des années antérieures et 5 427 € au titre de 2009).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2009

ASSAINISSEMENT DES TERRES AGRICOLES

CG 09/1^{ère}/IV-06ann

	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
MAITRE D'OUVRAGE	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTIONNABLES 2005	TAUX	MONTANT
AIDES AUX COMMUNES				
CASTELSARRASIN	Curage de fossés	30 250 €	51 %	15 427 €
TOTAL		30 250 €		15 427 €

Le Président,